

Aidez-moi! probleme carte de sejour!

Par wissou, le 11/11/2009 à 18:36

Bonjour,

Voila je me suis marié avec une femme de nationalité française dont j'ai pu obtenir la carte de séjour d'un an après une vie commune de trois mois. Je me suis bien intégré. J'ai pu avoir un contrat de travaille de deux mois dont j'ai bien exercé. Après la rupture de mon contrat, je suis actuellement en formation. Ma femme a changer radicalement d'attitude envers moi: agressivité, menace...

Elle me menace de me substituer la carte!!

Je suis de bonne fois, jetait fonctionnaire dans mon pays d'origine. Javais une bonne situation. J'ai tout arrêter pour elle.

J'ai l'impression quelle s'est mariée avec moi juste pour partir de chez ses parents, avoir sa liberté. Je suis sans issue!

Aidez-moi SVP!

Quel sont mes droits?

Par chris_ldv, le 13/12/2009 à 20:29

Bonjour,

Ce n'est pas votre épouse qui a le pouvoir de vous retirer votre titre de séjour, tout au moins directement.

Maintenant si votre épouse demande le divorce ou obtient du juge aux affaires familiales l'autorisation de vivre seule il est certain que votre titre de séjour en qualité de conjoint de

français ne sera pas renouvelé.

Si, malheureusement pour vous, vous n'avez pas d'emploi vous ne pourrez pas non plus obtenir un titre de séjour à titre individuel et vous serez obligé de quitter le territoire français de vous même, ou vous serez expulsé.

Salutations,